

2024-4817, 2024-11-08

FORMULE MMD-3404
MICROBICIDE LIQUIDE À USAGE INDUSTRIEL

**POUR LA LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ALGUES, DES
BACTÉRIES ET DES CHAMPIGNONS RESPONSABLES DES BOUES
MICROBIENNES DANS LES TOURS DE REFROIDISSEMENT À
RECIRCULATION INDUSTRIELLES / LES SYSTÈMES INDUSTRIELS,
COMMERCIAUX ORNEMENTAUX D'EAU**

**SOLUTION
DANGER**



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'HOMOLOGATION: 18417
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF:
Chlore disponible, présent sous forme d'hypochlorite de sodium 10,3 %

CONTENU NET:

Nalco Canada ULC
1055 Truman St. /C.P. 5002
Burlington, Ontario, Canada
L7R 3Y9
TEL: (905) 633-1000
**EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU
CANADA 1-800-463-3216 (24 HEURES)**

2024-4817, 2024-11-08

MODE D'EMPLOI:

Pour l'utilisation dans les usines alimentaires et autres secteurs industriels. Éviter la contamination des aliments lors de l'application du produit.

Note - Ce produit se dégrade en vieillissant. Utiliser une trousse d'analyse de chlore et, au besoin, augmenter la dose pour obtenir le niveau requis de chlore disponible.

TOURS DE REFROIDISSEMENT: Ajouter séparément au système. Ne PAS mélanger avec d'autres produits chimiques. Les systèmes lourdement encrassés devraient être nettoyés mécaniquement avant la mise en œuvre du traitement. Il est recommandé d'utiliser un dosage choc initial de 100 à 1000 ppm de Formule MMD-3404. Répéter le dosage initial jusqu'à l'obtention d'une teneur en chlore libre résiduel de 1,0 ppm pendant au moins 4 heures. Une fois les résultats voulus atteints, répéter au besoin pour maintenir le chlore libre résiduel dans le système à 0,6 ppm.

Pour des usages spécifiques dans le traitement des eaux usées municipal de l'eau et l'effluent industriel, demander votre distributeur pour l'assistance technique.

TOURS DE REFROIDISSEMENT À RECIRCULATION INDUSTRIELLES / LES SYSTÈMES INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ORNEMENTAUX D'EAU

Ce produit est recommandé pour éliminer les bactéries, les algues et les champignons. Ajouter une quantité suffisante de produit pour maintenir un chlore résiduel libre de 0,6 à 1,0 ppm. Pour la chloration concentrée, la dose de produit recommandée est de 50 ppm, selon le volume total du système. Un chlore résiduel libre de 1 à 2 ppm sera ainsi établi, et ce, pour une période de 1 à 2 heures.

Le traitement choc peut être effectué sur une base de 24 heures mais non moins de deux fois par semaine.

Ne pas utiliser dans un système ornemental d'eau dans lequel se trouvent des poissons.

MMD-3404 EST AUSSI UN PRODUIT IDÉAL POUR LE TRAITEMENT DES EAUX D'ÉGOUT MUNICIPALES ET DES EFFLUENTS INDUSTRIELS.

1. MMD-3404 ne doit être utilisé que dans les dispositifs d'alimentation automatique conçus pour le traitement des eaux usées. 2. Remplir et régler le dispositif d'alimentation selon les recommandations du fabricant, et surveiller la concentration de chlore résiduel et de coliformes selon les exigences de l'organisme de réglementation applicable. 3. En moyenne, une désinfection satisfaisante des effluents d'eaux usées peut être obtenue lorsque la concentration de chlore résiduel est de 0,5 ppm après 15 minutes de contact. Bien que le chlore résiduel soit le facteur déterminant de la désinfection, il faut souligner l'importance de corréler le chlore résiduel avec la destruction des bactéries.

Pour des usages spécifiques dans le traitement des eaux d'égout municipales et des effluents industriels, contacter votre distributeur pour de l'assistance technique.

Commented [h1]: PMRA Approved

Commented [cv2]: Product has NOL from CFIA for w1 use in food establishments

Commented [h3]: No precedent. Ok, deleted per Registrant agreement

2024-4817, 2024-11-08

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

AVERTISSEMENT, FORME UN GAZ DANGEREUX LORSQUE MÉLANGÉ À UN ACIDE. NE PAS MÉLANGER À UN AUTRE PRODUIT CHIMIQUE. CORROSIF pour les yeux Éviter tout contact avec les yeux. Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif ou fatal si ingéré. Nocif si inhalé. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Nocif si avalé ou inhalé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards.

Il faut porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes étanches ou un écran facial, des chaussettes et des chaussures pour manipuler ce produit. Maintenir le contenant fermé lorsque le produit n'est plus en usage.

Commented [BA4]: Proposing to remove this statement from this label to align with supplier Brenntag label

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la *Loi sur les pêches* et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable. Consulter les organismes de réglementation provinciaux au sujet de toute autorisation ou autre exigence relative à l'utilisation de ce produit et à la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. NE PAS rejeter les effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Administrer un traitement symptomatique.

2024-4817, 2024-11-08

ENTREPOSAGE :

Conserver ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION:

Pour le système Porta-Feed: 1. Fermer le robinet. 2. Prendre les dispositions nécessaires pour le retour des réservoirs Porta-Feed.

Pour contenants réutilisables: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiple: En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout autre contenant: 1. Rincer à fond le récipient vide. Ajouter les rinçures au site de traitement. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant **vide** inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits inutilisés ou dont on veut se départir, **sur les déversements et le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable**. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

No Du Lot:

TDG Appellation Réglementaire: HYPOCHLORITE EN SOLUTION, Catégorie 8, ONU1791, Groupe d'emballage III

TBD (label revision date)